



24 juin 2019

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES INSET ANGERS

**TRANSFERT DE
COMPÉTENCES AU SEIN DU
BLOC LOCAL**

**L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
COMMUNAUTAIRE
EN MATIÈRE DE VOIRIE**
Journée de réflexions et d'échanges

LUNDI 24 JUIN 2019
9H30-16H30

INSET ANGERS

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Elaboré par le Centre de Ressources Documentaires de l'Inset d'Angers



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Regrouper les services voirie, ça tient la route

Technicités, 05/2019, n° 323, p. 66

Alors que les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine attendent l'officialisation de leur fusion, les services voirie ont déjà mis en commun leurs effectifs.

Objectif : mutualiser les compétences pour être plus efficace.

Voiries intercommunales : à la croisée des chemins

Journal des maires et des conseillers municipaux, 03/2019, n° 3, p. 20-21

Les intercommunalités qui ont en charge la voirie se positionnent sur un spectre allant de la réduction des niveaux d'intervention au renforcement de leur pouvoir décisionnaire.

Mutualisation des services : un enjeu économique

Espace public & paysage, 11/2018, n° 194, p. 38-39

Dans le cadre de la loi MAPTAM et, plus généralement, d'une politique cohérente visant à réduire les dépenses publiques ; nombre de compétences techniques sont transférées aux métropoles. A l'exemple de Bègles (33), où les services espaces verts, propreté, voirie et hygiène/sécurité dépendent de Bordeaux Métropole.

La mise en œuvre de la compétence voirie au sein du bloc local : un périmètre variable pour diverses modalités d'exercice

Caisse des dépôts et consignations, 04/2018, 61 p.

Cette publication est destinée à accompagner les acteurs locaux qui souhaitent mettre en œuvre la compétence voirie au sein du bloc local. Tandis que la première partie, juridique, rappelle le cadre et les différentes possibilités réglementaires du transfert, la deuxième partie aborde les opportunités induites par la prise de compétence et les conditions de réussite du transfert.

Organisation - Les services techniques à l'heure des communes nouvelles

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 17/09/2018, n° 2432, p. 30

Avec la création d'une commune nouvelle, réorganiser les services techniques s'impose souvent. Le devenir des agents est au premier plan.

Transfert de la compétence voirie aux communautés : chacun son chemin

Banque des Territoires, 05/2018

Impliquer l'intercommunalité dans la gestion des routes sur son territoire : l'idée a déjà largement fait son chemin... L'Assemblée des communautés de France (ADCF) et Territoires Conseils en révèlent toute la pertinence dans une étude publiée ce 27 avril qui dresse un panorama de la diversité des pratiques actuelles, tout en mettant en exergue la similitude des problématiques rencontrées par les acteurs du bloc local, aujourd'hui gestionnaires des deux tiers de la voirie à l'échelle nationale.

La gestion des voies d'intérêt communautaire

Maires de France, 05/2017, n° 346, p. 32

L'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de voirie » d'intérêt communautaire entraîne un transfert des charges et des responsabilités.

La compétence voirie à la loupe

Intercommunalités, 01/2017, n° 216, p. 4-7

La compétence voirie se voit fréquemment exercée à l'échelle intercommunale : en 2016, 68% des communautés la détenait. Ce dossier Focus d'Intercommunalités explore plusieurs aspects de cette compétence. Il en propose tout d'abord des éléments de définition et illustre la façon dont les territoires définissent l'intérêt communautaire et l'exercent. Par des témoignages, il pointe également les enjeux de proximité et d'efficacité, essentiels à son bon exercice. Enfin, il explore la problématique des transferts de charges à opérer en matière de voirie.

Les transferts de charges en matière de voirie

Intercommunalités, 01/2017, n° 216, p. 8

Le transfert de la compétence voirie est un exercice délicat : d'un côté, les communes seront attentives à conserver une bonne qualité de service et de réactivité ; de l'autre, les communautés veilleront à disposer des moyens humains et financiers leur permettant un exercice satisfaisant de la compétence sans grever leur marge de manœuvre. Aussi, l'évaluation des charges qui sera faite en amont du transfert de compétence sera déterminante.

Transférer la compétence "voirie" à un établissement de coopération intercommunale

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 23/01/2017, n° 2350, p. 60-61

La compétence "voirie" peut être "obligatoire" ou "optionnelle". Les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence peuvent être transférés en pleine propriété ou simplement mis à disposition de l'EPCI. Lorsque la compétence "voirie" est transférée à l'échelon intercommunal, la police de la conservation est exercée par le président de l'EPCI.

Les enjeux du transfert de la compétence " voirie " à Grenoble-Alpes Métropole /

COIFFARD Robin, Université Toulouse Jean Jaurès, 2017, 125 p.

Grenoble-Alpes Métropole a obtenu le statut juridique de métropole au 1er janvier 2015. Cette transformation s'est accompagnée d'un transfert important de compétences de ses communes membres, dont la compétence « voirie et espaces publics ». Elle s'est également traduite par le transfert des pouvoirs de police liés à la voirie (pouvoir de la conservation et pouvoir de la circulation et du stationnement). Depuis le 1er janvier 2017, le patrimoine routier de la métropole s'est élargi à l'ensemble des routes départementales présentes sur le territoire métropolitain. L'exercice des nouvelles responsabilités de la métropole dans ces domaines apparaît comme une opportunité de questionner la construction métropolitaine à l'œuvre. Les adaptations dans l'exercice de cette nouvelle compétence et des pouvoirs de police concernant la voirie peuvent être analysés comme des révélateurs de la capacité de l'agglomération grenobloise à « faire métropole ». Dans le cadre de mon stage, j'ai pu m'intéresser en particulier au processus d'élaboration du règlement de voirie de Grenoble-Alpes Métropole. Ce temps fort de la mise en place des nouvelles responsabilités de la métropole a permis de mettre en évidence le poids et le rôle des différents acteurs dans la construction métropolitaine.

Le transfert de la voirie aux communautés de communes et d'agglomération (50 questions)

Courrier des maires et des élus locaux (le), 01/2017, n° 308 - cahier détachable, 15 p.

Au carrefour de deux droits complexes, celui du domaine public routier et celui de la coopération intercommunale, la "voirie communautaire" au sein des communautés de communes et d'agglomération soulève de nombreuses questions quant à sa définition même ou à sa mise en œuvre : qu'est-ce que l'intérêt communautaire et, partant, la compétence communautaire ? Quels en sont les contours et les limites (avec la notion "d'accessoire" de voirie) ? comment s'articule-t-elle avec d'autres compétences telles que les transports ou les zones d'activités, quid des pouvoirs de police, de l'établissement des AOT et des RODP ? Éléments de réponse en 50 questions.

Mutualiser les services techniques : guide opérationnel / BLOND BUTLEN Sonia, PANIN Stéphane

Territorial éditions, 2017, 82 p.

Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint et un environnement juridique et institutionnel instable, le bloc communal (EPCI et communes membres) doit trouver des solutions pour dégager les marges de manœuvre nécessaires au maintien des services publics et les capacités d'investissement indispensables aux projets politiques. La mutualisation des services peut constituer une réponse efficace dans ce contexte. Le législateur impose par ailleurs, avec les « schémas de mutualisation », des réflexions autour de cette nouvelle organisation des services. Mais qu'en est-il des services techniques ? Souvent présentés comme des services opérationnels, quelles sont leurs possibilités de mutualisation ?

Le présent ouvrage rappelle d'abord les spécificités de ces services et identifie les volets de mutualisation possibles, puis précise les moyens et méthodes de mise en œuvre de la mutualisation. S'appuyant sur des exemples concrets dont on peut d'ores et déjà tirer les premiers bilans, il se veut le guide opérationnel à destination des élus, des membres de direction générale et des cadres techniques qui souhaitent s'engager dans une telle démarche.

Bibliographie

Editée par l'INSET, rue du Nid de Pie, CS 62020, 49016 Angers Cedex 1
www.cnfpt.fr

Directrice de publication : **Marion Leroux**, Directrice

Responsable du centre de ressources : **Bérandère Guillet**

Conception et réalisation : **Bérandère Guillet, Marie-Christine Marchand, Marie Tavernier**

Tél. : 02 41 22 41 46

© 2019 CNFPT/ INSET D'ANGERS

Centre national de la fonction publique territoriale

